

Mc AVESNOIS 0085 – Epreuve 53

A Le QUESNOY (59) Organisateur : Mikaël HARBONNIER

harbonnier.mika26@gmail.com

Tél 06 82 76 63 21

Information Club : Additif au Règlement

- L'utilisation d'écran jetable même avec récupérateur est interdit.
- Diminution de la musique et groupe 22h00 et arrêt total 22H30 sous peine d'exclusion du circuit.
- Toutes parole ou acte malveillant envers les bénévoles, celui-ci verra la peine d'exclusion du circuit et une interdiction de s'inscrire à l'évènement

***Les pilotes, mécaniciens & accompagnateurs de pilotes seront dans l'obligation de respecter l'ensemble des règles sportives & techniques relatives à cette compétition.**

***Pilotes & motos seront présentés aux vérifications techniques & administratives.**

***Horaires, voir le règlement particulier.**

*** Les pilotes & accompagnateurs seront dans l'obligation de conserver & reprendre leurs déchets ménagers. Il est formellement interdit de laisser des déchets ou autres détritrus, dans l'enceinte le circuit et des aires de stationnement.**

***La circulation en mini moto, mini moto électrique ou scooter dans l'enceinte du circuit est interdite.**

***La vitesse des motos dans le parking est limitée à 6 km/h, soit la vitesse d'un piéton en marche.**

***Durant les périodes de maintenance de la piste (travail du sol et arrosage), la circulation piétonne est interdite.**

***La dégradation ou la destruction de structure, matériel ou tout moyen destiné à l'organisation de la compétition sera considérée comme acte de malveillance. Des poursuites auprès des autorités compétentes seront engagées.**

***Le stationnement dans le parking est limité à 20m2 pour un véhicule solo, 30m2 pour un véhicule avec caravane ou véhicule PL. Les véhicules SPL ne sont pas autorisés. Il est interdit de stationner dans les voies de circulation. Chaque participant sera dans l'obligation de respecter les consignes de stationnement transmises par les membres de l'organisation.**

***L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou l'accès à un tiers, qu'il estimerait ne pas correspondre à son image ou porterait atteinte à ses intérêts sportifs.**

***L'utilisation d'écrans jetables par les pilotes est interdite.**

***Le lavage des motos sera interdit dans les voies de circulation piétonnes et carrossables.**

Merci de respecter toutes ses consignes